



Consultation sur la future stratégie «UE 2020»

Contribution de la Conférence permanente des villes portuaires européennes périphériques

13 janvier 2010

La Conférence permanente des villes portuaires européennes périphériques, créée en 1992, regroupait à l'origine cinq villes portuaires: Brest (France), Cadix (Espagne), Den Helder (Pays Bas), Plymouth (Grande Bretagne) et Tarente (Italie). Depuis, le réseau s'est progressivement élargi, associant aujourd'hui d'autres partenaires tels que Kiel (Allemagne), Constantza (Roumanie), Gijón (Espagne), Cork (Irlande), Matosinhos (Portugal)...

La constitution de ce réseau de coopération avait pour but initial de réunir des villes maritimes périphériques, ayant à faire face à des contraintes et des mutations socio-économiques comparables. Il a été conçu comme un outil de réflexion et d'action, dans un contexte où l'Union Européenne s'affirmait comme espace de projets et de cohésion pour l'ensemble de ses territoires.

L'Union Européenne et la coopération constituent, à cet égard, un cadre majeur pour **stimuler les complémentarités et excellences territoriales, favoriser et orienter la compétitivité, l'émulation et l'intelligence des territoires au service de la stabilité, de la prospérité économique, de la cohésion sociale et territoriale et d'un développement durable à l'échelle mondiale.**

Alors que se prépare la nouvelle génération de politiques publiques européennes, la Conférence permanente des villes portuaires européennes périphériques tient à participer pleinement aux différents débats arbitrés par les institutions européennes afin de construire notre société de l'avenir. C'est dans cet esprit que la Conférence a souhaité apporter ici quelques éléments d'appréciation dans le cadre de la **consultation ouverte relatif au document de travail de la Commission sur la future stratégie « UE 2020 ».**

*

*

*



Suite à ses précédentes contributions et avis¹ préparés en amont et durant la consultation lancée fin 2008 par la Commission européenne : « **Livre vert sur la cohésion territoriale – Faire de la diversité un atout** », la Conférence souhaite réaffirmer ici quelques lignes de force de son positionnement stratégique au regard du document de référence **Stratégie « UE 2020 »**.

Tout comme exprimé dans le document de travail proposé par la Commission, la Conférence soutient que la connaissance et l'innovation sont des moteurs essentiels au développement et à la croissance future.

En effet, au fil des années, par l'échange d'expérience, la mise en œuvre de plans d'action et de projets de coopération, les villes partenaires, très largement touchées par des restructurations industrielles affectant les activités maritimes traditionnelles, notamment militaires et navales, ont progressivement réussi à s'émanciper de leurs contraintes initiales. Les efforts engagés en matière de diversification économique, d'innovation, de soutien à la formation, à la recherche et pour une ouverture accrue des acteurs à l'international ont porté leur fruit : développement universitaire et des pôles de compétence, développement technopolitain et parcs scientifiques pour l'accompagnement d'activités nouvelles innovantes, développement de la compétitivité des ports, valorisation du front de mer et programmes de réutilisation économiques et urbaines de friches militaires, portuaires et industrielles, ...

Cependant, comme le précise le document de travail, dans un contexte de sortie de crise économique, on ne peut ignorer aujourd'hui les conséquences de la mondialisation, parmi lesquelles la concurrence, qui impacte fortement nos territoires et les rend fragiles. C'est pourquoi, la capacité à innover sans cesse est une exigence pour assurer les bases et la pérennité d'une nouvelle économie.

Les villes portuaires ont un rôle essentiel et particulier à jouer dans ce contexte par les potentiels qu'elles recèlent et ceci en partenariat étroit avec les Régions et les Etats : développement et coopération universitaire, campus numérique, pôles de compétitivité, plateformes technologiques, incubateurs de projets collaboratifs innovants, renforcement des fonctions métropolitaines et de leur rayonnement...

La Conférence rejoint la Commission sur la volonté affichée de promouvoir une économie fondée sur la connaissance, connectée, plus verte et qui n'exclut personne.

Dans le prolongement, nos villes portuaires se réjouissent que le secteur maritime n'ait pas été oublié de par son importance économique et stratégique, de par les multiples potentialités qu'il recèle en matière d'innovations et de développement.

¹ Contributions disponibles en Pièce Jointe et à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/terco/contrib_en.htm



Les enjeux incontournables liés à la gestion intégrée du littoral, à la sécurité et la sûreté maritimes, à la connaissance et la préservation de l'environnement marin et du littoral, à la gestion des risques maritimes et industriels, à la lutte contre les pollutions maritimes, à la conception, construction et maintenance navales jusqu'au démantèlement des navires, font appel à des technologies de pointe et constituent de nombreuses perspectives de croissance, sur la base desquelles nos villes portuaires et les acteurs du territoire (universités, laboratoires de recherche, industrie) coopèrent et échangent leur savoir-faire.

Sur le plan énergétique, de nouvelles filières reposant sur les énergies renouvelables nous permettant d'atteindre nos objectifs de réduction des émissions en carbone sont aujourd'hui en plein essor.

Concernant les énergies marines renouvelables (EMR), plusieurs expériences sont actuellement menées sur le territoire européen, via notamment la mise en place de plateformes technologiques et incubateurs.

Au-delà de l'aspect énergétique et de la solution qu'elles représentent en matière de décarbonisation, le défi réside également dans la constitution d'une véritable filière industrielle créatrice de richesses et d'emplois, capable de devenir un moteur de développement et de diversification de l'économie maritime.

L'innovation joue également un rôle primordial dans le domaine des communications et des transports : le développement de l'intermodalité et de l'interconnexion des réseaux, l'essor du transport maritime et les questions liées de sécurité et sûreté maritimes, mais également le développement de réseaux durables de transports collectifs terrestres sont autant de perspectives pour lesquelles il est essentiel d'apporter des solutions techniques et innovantes. Le développement de systèmes de transport modernes et intelligents, l'essor de l'économie numérique, doivent contribuer aux objectifs de mobilité et d'accessibilité durables, si prégnantes pour nos territoires.

La Conférence salue les différentes démarches déjà initiées par l'Union européenne afin d'accéder à une économie « plus verte ». Le changement climatique est une réalité à laquelle nous devons faire face et pour laquelle l'innovation et la connaissance constituent un réel outil pour réinventer nos modèles de production et de consommation.

Comme la Conférence le précisait dans le vœu qu'elle a adressé au Parlement et à la Commission² en novembre dernier, les villes sont concernées au premier chef par les problématiques liées au changement climatique, tant en termes de politiques d'atténuation que de politiques d'adaptation. Dans ce domaine, le **rôle d'animation** de nos collectivités à l'égard de l'ensemble des acteurs et forces vives du territoire est, en l'occurrence, essentiel.

Plus fondamentalement, la Conférence salue les efforts engagés par la Commission européenne pour que se généralise l'adoption de démarches et politiques intégrées. C'est,

² Vœu disponible en Pièce Jointe.



en effet, par une approche décloisonnée des problématiques et une appréhension de l'ensemble des interactions qu'entretiennent ces différents secteurs entre eux, que des solutions et politiques à la fois efficaces et durables pourront être mises en œuvre. Les expériences développées en matière de gouvernance multi-niveaux et multi-acteurs, sont à cet égard à soutenir.

En conclusion, comme souligné dans le document de travail, une coopération entre l'UE et les Etats membres est en effet indispensable. Pour autant, la Conférence tient à rappeler le rôle essentiel des autorités régionales et locales pour un développement polycentrique et équilibré de nos territoires. Ce constat est d'ailleurs désormais renforcé par la reconnaissance dans les objectifs fondamentaux de l'Union européenne de la cohésion territoriale en sus de la cohésion économique et sociale. Lieu de concentration des populations et de l'activité, le rôle moteur des villes et agglomérations dans les processus d'innovation demeure incontournable.